

2C
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 76 Route de Paris - 31150 FENOUILLET
788 991 073 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

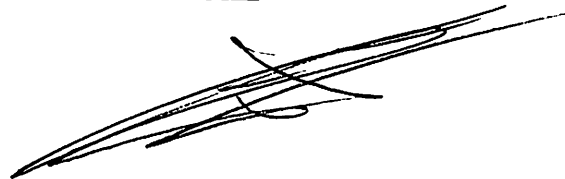
DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 25 078 euros en totalité au compte « *Autres réserves* » qui s'élève ainsi à 128 553 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		Sarl 2C EQUIPEMENTS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		76 Route de Paris 31150 FENOUILLET						
SIRET		78899107300040						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12			
					Exercice N clos le			
					3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF					Net			
					3			
					1 2 2 0 2 4			
					1			
					2			
					3			
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	997	016	936	61	
	Immobilisations corporelles*		028	91 359	030	49 345	42 013	
	Immobilisations financières* (1)		040	6 178	042		6 178	
	Total I (5)		044	98 533	048	50 282	48 251	
ACTIF-CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
		Marchandises *		060	257 593	062		257 593
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	45 731	066		45 731	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	126 614	070	6 417	120 197
		Autres* (3)		072	16 516	074		16 516
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	73 111	086		73 111	
	Charges constatées d'avance*		092	973	094		973	
Total II		096	520 538	098	6 417	514 122		
Total général (I + II)		110	619 072	112	56 699	562 373		
PASSIF					Exercice N NET			
					1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		120	1 000		
	Ecart de réévaluation		124		124			
	Réserve légale		126		126	100		
	Réserves réglementées *		130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		132	103 475		
	Report à nouveau		134		134			
	Résultat de l'exercice		136		136	25 078		
	Subventions d'investissement		137		137			
	Provisions réglementées		140		140			
	Total I		142		142	129 653		
Provisions pour risques et charges		154		154				
Total II		154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156	718		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	171 383		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 6 462)		172		172	25 263		
	Comptes courants d'associés		173		173	235 358		
	Autres dettes		175		175			
	Produits constatés d'avance		174		174			
Total III		176		176	432 720			
Total général (I + II + III)		180		180	562 373			
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 509		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **Sarl 2C EQUIPEMENTS**

Néant *

		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le					
A- RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 2 4					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	1 270 950				
	Production vendue	{	biens	}	215	214					
			services *		217		218				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée*							224			
	Subventions d'exploitation reçues							226	7 000		
	Autres produits							230	1 615		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	1 279 565			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	908 792		
	Variation de stocks (marchandises)*							236	17 501		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	173 826		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243 9 131)						244	12 099		
	Rémunérations du personnel*							250	111 379		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	11 139		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI 255)						254	11 255		
	Dotations aux provisions							256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	}	259	673	262	45				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	1 246 037			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	33 528			
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)					294	4 267		
Produits exceptionnels (IV)							290				
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	}	347		300					
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	4 184			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	25 078			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	25 078	314				
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	4 613					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330	500				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987				342		
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)		181	JEI (44. sexies A)	989							
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)	138							
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344							
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
BUD (44 sexdecies)		992									
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346				350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648							
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641							
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	29 891	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356			
	Déficits antérieurs reportables : *								dont imputés sur le résultat :		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	29 891	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			NA
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			NA
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

11075 - Sarl 2C EQUIPEMENTS
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 562 373,03 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 25 077,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/06/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.